



Déploiement et performances

Des filières de REP dans les

Territoires ultra-marins

PRÉAMBULE

Les multiples rapports alarmistes sur la situation dans les territoires ultramarins dressent un constat unanime. Les principaux indicateurs de la gestion des déchets attestent d'une situation inversée par rapport à la métropole dans ces territoires :

- 67% des déchets ménagers et assimilés sont enfouis contre 21% en métropole
- 14% seulement sont valorisés par recyclage, valorisation organique ou énergétique.

Ces territoires souffrent également d'une prolifération des dépôts sauvages. Le tout pour un coût en moyenne 1,7 fois supérieur à la métropole. Les principales raisons de cette situation sont : un sous équipement structurel, un retard du déploiement des filières de REP, une asphyxie financière et des carences en matière de gouvernance.

Si les collectivités de ces territoires se sont emparées des problématiques en relançant leurs investissements (déchèteries, projets d'installations multi-filières), leur seule action ne permettra pas de sortir durablement de cette situation. Tous les acteurs doivent être impliqués. C'est dans cet esprit que la loi AGECE prévoyait une majoration des soutiens au fonctionnement et à l'investissement (pour la filière des emballages). Le déploiement des filières opérationnelles devait également soulager les collectivités des coûts de traitement de certains flux (notamment déchets du bâtiment).

L'objectif de cette note est de faire le point sur le déploiement des filières de REP dans les collectivités ultramarines et leur adéquation avec les besoins du territoire.

Table des matières

1. Données et méthodologie d'analyse.....	3
1.1. Données utilisées	3
1.2. Périmètre d'analyse	3
2. Situation générale de la gestion des déchets.....	3
2.1. La production de déchets dans les territoires.....	3
2.2. La collecte des déchets sous REP	4
2.3. Gisement résiduel de déchets sous REP	5
2.4. Le traitement	7
2.4.1. Retard structurel des filières locales.....	7
2.4.2. Les projets de valorisation énergétique	8
2.4.3. Les projets de pré-traitement : entre freins et leviers	8
2.4.4. Le recyclage final local : un travail de longue haleine	8
3. Filière des emballages ménagers	9
3.1. Organisation de la collecte	9
3.1.1. Collecte des OMR.....	9
3.1.2. Collectes sélectives des emballages ménagers.....	9
3.1.3. Performance et qualité des collectes sélectives.....	10
3.2. Évaluation des actions des plans de rattrapage des performances	12
3.2.1. Majoration des soutiens à la tonne triée.....	12

3.2.2.	Rattrapage des écarts de maturité	13
3.2.3.	Impacts sur le service	14
3.2.4.	Impact sur les performances	15
4.	Déploiement des filières de REP en déchèteries	17
4.1.	Organisation des collectes en déchèteries.....	17
4.2.	Niveau de déploiement des REP opérationnelles	18
4.2.1.	Filière de REP des DEEE	19
4.2.2.	Filière de REP des DEA	20
4.2.3.	Filière de REP des PMCB	23
CONCLUSION		25

Table des tableaux et figures :

•	Tableau 1 : Part des déchets sous REP et hors REP dans les OMR	5
•	Tableau 2 : part des déchets sous REP et hors REP présents dans les encombrants.....	6
•	Tableau 3 : modes et fréquences de collecte des OMR	9
•	Tableau 4 : modes et fréquences de collecte des emballages.....	9
•	Tableau 5 : comparaison des coûts complets en métropole et dans les territoires ultra-marins	12
•	Tableau 6 : barème de majoration des soutiens unitaires aux emballages triés	12
•	Tableau 7 : Barèmes de soutien au rattrapage des écarts de maturité	13
•	Tableau 8 : conditions d'accès des professionnels aux déchèteries	18
•	Tableau 9 : filières acceptées dans les déchèteries - base de données déchèteries – SINOE.....	19
•	Tableau 10 : contrats ou conventions signés avec les différents canaux de collecte – bilan territoriaux Ecosystem	19
•	Tableau 11 : contrats ou conventions DEA signés avec les différents canaux de collecte	20
•	Tableau 12 : nombre de points de maillage et de reprise PMCB dans les territoires ultramarins	24
•	Tableau 13 : types de flux acceptés dans les différents points de reprise PMCB.....	24
•	Figure 1 : Production de DMA dans les territoires ultramarins	4
•	Figure 2 : Collecte des déchets sous REP dont part collectée par le SPGD	5
•	Figure 3 : composition des OMR issue des différents MODECOM locaux	6
•	Figure 4 : composition de la part des encombrants sous REP	7
•	Figure 5 : répartition des modes de traitement.....	7
•	Figure 6 : niveau moyen de dotation de bornes d'apport volontaire (BAV).....	10
•	Figure 7 : performances de recyclage des emballages et papiers graphiques	11
•	Figure 8 : taux de refus en sortie de centre de tri	11
•	Figure 9 : évolution des soutiens emballages	13
•	Figure 10 : écarts de performances de recyclage par rapport à la métropole pour la filière des emballages ménagers et papiers graphiques	15
•	Figure 11 : évolution des performances de recyclage des emballages totaux.....	16
•	Figure 12 : évolution des performances de recyclage des emballages en verre	16
•	Figure 13 : évolution des performances de recyclage des emballages légers.....	17
•	Figure 14 : parc de déchèteries dans les territoires ultramarins	17
•	Figure 15 : Taux d'équipement des déchèteries	18
•	Figure 16 : performance de collecte du gisement de DEEE - bilans territoriaux - Ecosystem	20
•	Figure 17 : nombre de points DEA de reprise distributeur pour 100 000 habitants.....	22
•	Figure 18 : comparaison des performances de collecte des DEA entre les territoires et la métropole	23

1. Données et méthodologie d'analyse

1.1. Données utilisées

Les analyses réalisées dans la note s'appuient sur les sources de données accessibles à date. La dispersion des sources de données, l'hétérogénéité des années de référence et l'incomplétude de certains jeux de données rendent le travail de croisement des informations difficile. La note précisera l'objectif, les sources et les limites de chaque analyse. L'ADEME travaille actuellement à la refonte de son système d'information SYDEREP et à l'élaboration d'un tableau de bord permettant de centraliser les informations techniques relatives à ces territoires. Cette note constitue donc une première approche pour l'analyse du déploiement des filières de REP dans les territoires ultra-marins et ne se substitue pas aux travaux menés par l'ADEME.

Les principales sources de données sont :

- ✓ Le tableau de bord des filières de REP dans les territoires ultramarins : <https://filiere-rep.ademe.fr/outre-mer>
- ✓ Les tableaux de bords des filières de REP accessibles sur SYDEREP : <https://filiere-rep.ademe.fr/filiere-rep>
- ✓ Les bilans régionaux des territoires des filières de REP (de la Guadeloupe et de la Réunion)
- ✓ Les résultats des campagnes MODECOM menées dans les territoires ultra-marins
- ✓ Les matrices des coûts (2022 ou 2023) des territoires accessibles sous SINOE déchets
- ✓ Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets (SPGD) des EPCI des territoires analysés
- ✓ Les rapports des observatoires régionaux

Le contenu de cette note est également enrichi des échanges réalisés avec les collectivités, les éco-organismes et les opérateurs de gestion des déchets. Ils contribuent à donner une vision plus qualitative du déploiement des filières de REP.

1.2. Périmètre d'analyse

La note analyse la situation des quatre territoires principaux à savoir la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion. Elle porte sur les filières à responsabilité élargie du producteur des emballages ménagers, des éléments d'ameublement (DEA), des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de la filière des produits et matériaux de construction et du bâtiment (PMCB). L'objectif est d'analyser le déploiement effectif de ces filières et de l'impact des différentes mesures prises pour améliorer les performances de collecte.

2. Situation générale de la gestion des déchets

2.1. La production de déchets dans les territoires

La production de déchets ménagers et assimilés dans les territoires ultra-marins est inférieure à la production moyenne nationale qui se situe à 611kg/hab/an en 2021¹ avec un ratio moyen ultramarin de 518 kg/hab/an (données 2022 ou 2023). Seuls deux territoires ont une production supérieure à la moyenne nationale (la Guadeloupe et la Réunion). En revanche, en matière de production d'OMR, seule la Guyane se situe en dessous des ratios nationaux et ultramarins. La Guadeloupe et la Réunion figurent parmi les plus gros producteurs d'OMR sur l'ensemble des territoires.

¹ [La collecte des déchets par le service public en France](#) – Données 2021

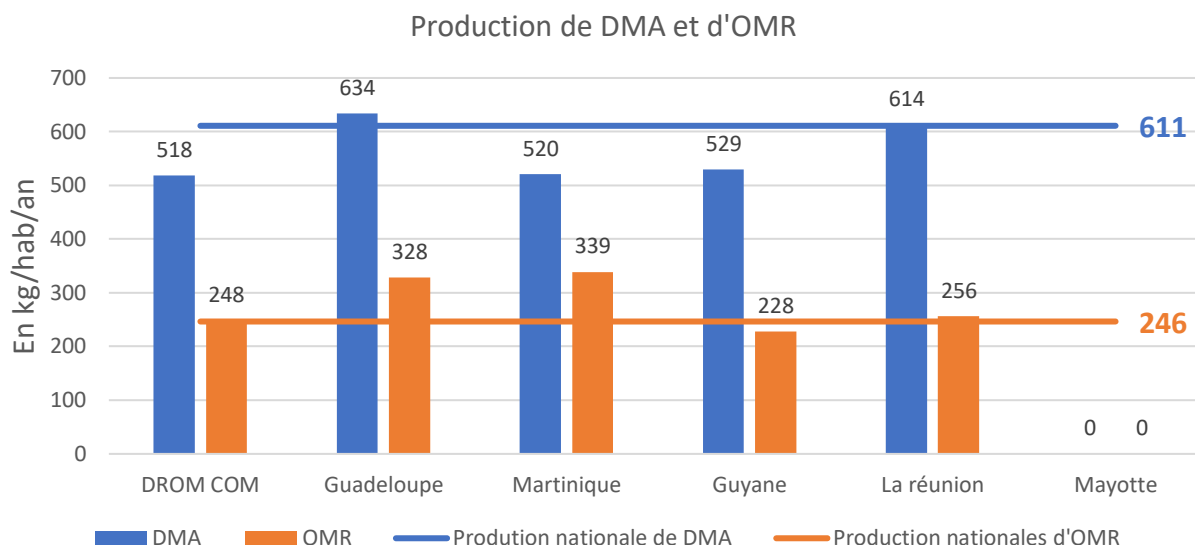


Figure 1 : Production de DMA dans les territoires ultramarins



Point méthodologie : Les ratios sont calculés sur la base des données de production communiquées par les observatoires régionaux ORDEC pour la Guadeloupe (2023)² et par AGROHA pour la Réunion (2022)³, par l'ADEME pour la Martinique et la Guyane (en l'absence d'observatoires) et les populations SINOE.

2.2. La collecte des déchets sous REP

D'après le mémo des REP 2023 sur les données 2022⁴, la France a collecté près de 10 millions de tonnes de déchets sous REP, soit 149 kg/hab/an. 104 kg/hab/an de déchets sous REP sont collectés grâce au service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, soit près de 73% des déchets sous REP collectés via le SPGD.

Dans les territoires ultramarins, on collecte entre 2 et 5 fois moins de déchets sous REP. Cet ordre de grandeur est le même concernant le volume de déchets sous REP collectés par le SPGD. Il faut cependant souligner que le SPGD contribue à hauteur de 63% à la collecte des déchets sous REP soit 10 points de moins qu'en métropole.

Cet écart s'explique en partie par le fait que la plupart des déchets sous REP non collectés par le SPGD sont soit des flux très pondéreux (VHU, pneus, bateaux, batteries automobiles et industrielles) ou au contraire très diffus et peu pondéreux (DDS, médicaments, DASRI). Dans les REP agréées pour gérer des flux ménagers et professionnels (DEEE, DEA, huiles minérales), les canaux de collecte autres que le SPGD sont peu sollicités (à l'exception de la filière DEEE).

² [Bilan des déchets -2023](#) - Ordec

³ [Suivi des déchets sur le territoire -données 2022](#) – Observatoire réunionnais des déchets

⁴ [Mémo des REP – données 2022](#) - ADEME

Flux sous REP collectés

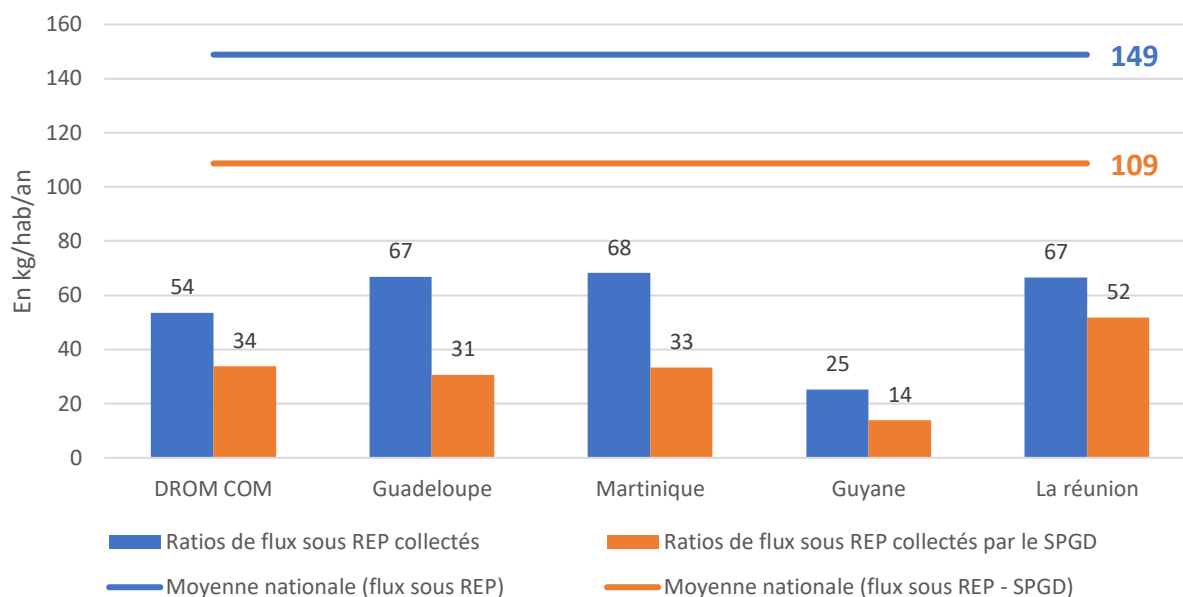


Figure 2 : Collecte des déchets sous REP dont part collectée par le SPGD



Point méthodologie : les ratios ont été obtenu à partir des tonnages de déchets collectés soit par le SPGD, soit hors SPGD et des données de populations des territoires issues de la base SINOE. Ainsi, les ratios peuvent légèrement différer d'autres sources en fonction de la population prise en compte.

Sources : mémo REP national 2022, mémo REP Guadeloupe - 2023, Martinique - 2023, La Réunion et Guyane - 2022

2.3. Gisement résiduel de déchets sous REP

D'après le MODECOM mené en 2017 à l'échelle nationale, on estime que près de 40%⁵ de déchets sous REP sont encore présents dans les OMR et environ 28% dans les bennes de tout venant de déchèteries. Dans les territoires ultramarins, la part des déchets sous REP encore présents dans les OMR est comprise entre 43% et 53% d'après les différents MODECOM régionaux et les informations communiquées par les ADEME Régionales.

MODECOM OMR	Guadeloupe ⁶	Martinique	Guyane ⁷	La Réunion ⁸	Métropole
Part des déchets hors REP	51%	57%	47%	56%	60%
Part des déchets sous REP	50%	43%	53%	44%	40%

Tableau 1 : Part des déchets sous REP et hors REP dans les OMR

Entre 6 à 15% des déchets sous REP encore présents dans les OMR relèvent des emballages issus de l'extension des consignes de tri (ECT), 20 à 25% sont des emballages recyclables et 6 à 10% sont des emballages en verre. La part de déchets résiduels quant à elle représente entre 13% et 29% des OMR. Ces données témoignent du potentiel encore très important de collecte des emballages.

⁵ [MODECOM 2017 – campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers](#) - ADEME

⁶ [Caractérisation des DMA sur le territoire de la Guadeloupe – 2022](#) - ADEME

⁷ [Caractérisation des DMA sur le territoire de la Guyane – 2023](#) - ADEME

⁸ [Infographie MODECOM : quels déchets dans nos poubelles à la Réunion – 2019](#) - ADEME

Composition des OMR

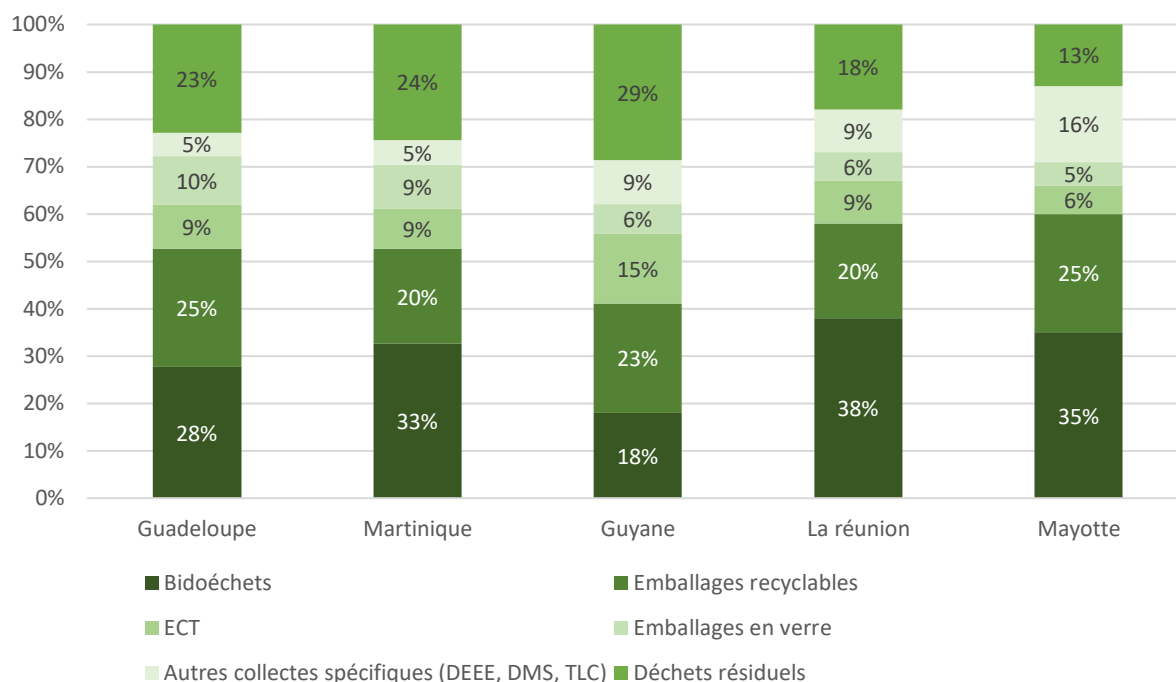


Figure 3 : composition des OMR issue des différents MODECOM locaux

Par ailleurs, une large part des déchets est encore collectée en porte à porte sous forme d'encombrants dans les territoires ultramarins. Ce flux contient encore beaucoup de déchets sous REP malgré la mise en place de collectes préservantes (manuelles ou mécaniques) et de plateformes de tri des encombrants pour améliorer les taux de collecte et de recyclage des flux sous REP.

MODECOM Encombrants	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Métropole
Part des déchets hors REP	43%	38%	39%	NC	NC
Part des déchets sous REP	57%	62%	61%	NC	NC

Tableau 2 : part des déchets sous REP et hors REP présents dans les encombrants

Les déchets d'éléments d'ameublement arrivent en tête en Guadeloupe et en Martinique (15 et 30%). Ces territoires sont en effet marqués par un retard et des dysfonctionnements du déploiement de la REP DEA en déchèteries. En Guadeloupe on observe également une forte part de déchets de pneumatiques dans les encombrants (11%).

La Guyane et la Guadeloupe se caractérisent par une part importante d'emballages dans les encombrants (12 et 16%) contre seulement 4% en Martinique.

En revanche, les déchets de PMCB se retrouvent de manière uniforme dans tous les territoires où la donnée est disponible.

De plus, d'après les premiers résultats des caractérisations des dépôts sauvages réalisées dans la campagne MODECOM 2024 en Martinique, les produits sous REP les plus rencontrés sont, sans surprise, les déchets de PMCB, de DEA et de DEEE ainsi que d'autres REP existantes (textiles, pneus).

Composition des encombrants

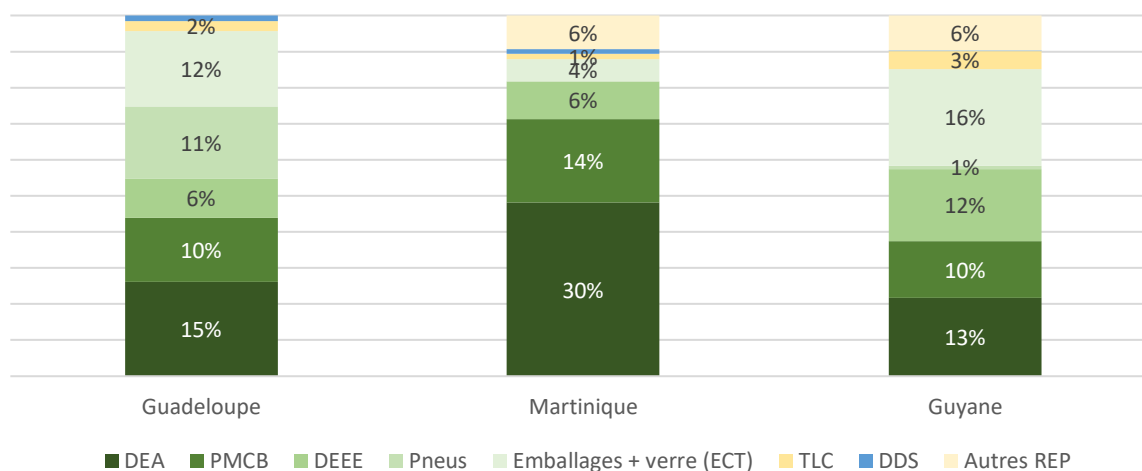


Figure 4 : composition de la part des encombrants sous REP

Source : ADEME Martinique – GE AMORCE : Mobiliser les acteurs des territoires pour une meilleure gestion des déchets – 18 mars 2025.

2.4. Le traitement

2.4.1. Retard structurel des filières locales

En matière de traitement des déchets, le constat est déjà largement partagé dans le cadre du rapport sénatorial de 2023. Le taux de valorisation matière dans les territoires ultramarins reste très largement en dessous du niveau métropolitain. La Réunion n'est encore qu'à la moitié de la performance métropolitaine de recyclage mais en revanche, le taux de valorisation organique est supérieur à la métropole en raison d'une production plus importante de déchets verts et d'infrastructures de traitement prévues à cet effet. L'enfouissement demeure le premier exutoire même pour la Martinique qui dispose pourtant de la seule UVE parmi les territoires étudiés (36% de valorisation énergétique).

Répartition des modes de traitements

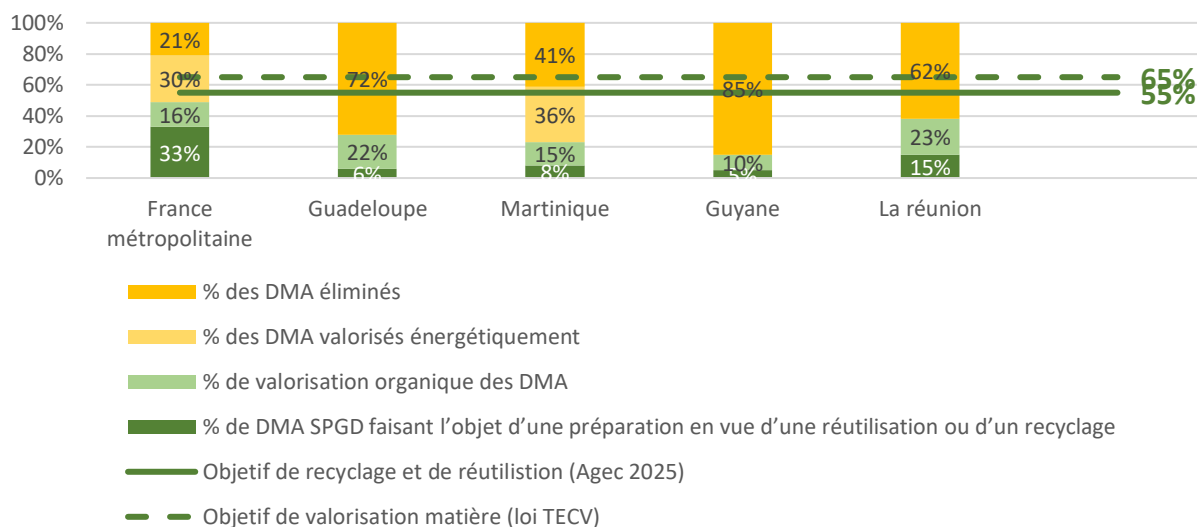


Figure 5 : répartition des modes de traitement

2.4.2. Les projets de valorisation énergétique

Les collectivités ultramarines sont conscientes de la nécessité de développer des solutions de valorisation énergétiques sur leurs territoires pour remédier à la saturation des installations stockage et de l'intérêt grandissant des éco-organismes pour valoriser une partie de leurs déchets qui sont actuellement enfouis ou exportés. Ainsi :

- En Guadeloupe, deux projets d'unité de préparation de CSR sont en prévus pour 2025 et sont portés par chacun des syndicats de traitement. Les deux projets permettraient d'alimenter l'unité de biomasse de la société ALBIOMA. Si l'un des deux projets est plus avancé avec une attribution des marchés de construction/exploitation, le second est encore en cours de validation pour bénéficier des fonds européens de développement régional (FEDER).
- En Martinique, l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers doit être modernisée pour atteindre les exigences de performances de valorisation énergétique et ouvrir à nouveau sa deuxième ligne d'exploitation.
- A la Réunion, le projet multifilières « Run'Eva » d'un montant de 220 millions d'euros est en cours de construction malgré des retards liés à la défaillance d'un prestataire. Les travaux de la ligne de tri des CSR a été lancée en mars 2023 pour une durée de 10 mois. L'unité de valorisation énergétique devrait être mise en service en fin d'année 2025. Dans le nord de l'île, le syndicat dispose déjà d'une unité de préparation des CSR mais ne dispose toujours pas d'exutoire de valorisation énergétique.
- En Guyane, 200 millions d'euros devraient être investis dans le projet de création d'une UVE d'une capacité de 80 000t/an permettant de répondre aux besoins de traitement des déchets de 14 des 22 communes guyanaises. Le projet est encore au stade de saisine.

2.4.3. Les projets de pré-traitement : entre freins et leviers

Le développement de projets de valorisation énergétique ne doit pas porter préjudice au développement des installations de pré-traitement (tri, broyage, mise en balle) pour permettre l'export de matières valorisables en métropole.

La logique « partenariale » entre les éco-organismes et les opérateurs locaux pour le développement de l'activité de tri et de valorisation nécessite d'être adaptée aux contextes locaux. En effet, certains opérateurs travaillent de longue date avec les éco-organismes qui leur garantissent les apports de matière nécessaire pour développer leur activité. C'est le cas du site de démantèlement des DEEE en Guadeloupe qui est parvenu à maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur de tri et de dépollution des DEEE. Il capitalise désormais sur ce savoir-faire et les synergies possibles pour accepter des produits venant de nouvelles filières de REP telles que les articles de bricolage et jardin ou les articles de sport et de loisirs.

En revanche, dans certaines filières, les modalités contractuelles imposées par les éco-organismes peuvent fragiliser les plus petits acteurs voire freiner leur développement et leur capacité d'innovation. Les contrats entre les éco-organismes et les opérateurs de gestion des déchets imposent des tarifs métropolitains qui ne tiennent pas compte des coûts supportés par les opérateurs locaux. L'écart entre les coûts réels des opérateurs (de collecte et de traitement des déchets) et la rémunération des prestations par les éco-organismes est donc supporté par les opérateurs locaux.

Dans d'autres territoires, les points de blocage ne résident pas dans la relation à l'éco-organisme mais plutôt à l'échelon administratif. C'est le cas du projet de centre multifilières en Guyane, d'un montant de près de 7,2 millions d'euros, qui devrait permettre de détourner de l'enfouissement près de 13 000 tonnes de déchets par an.

2.4.4. Le recyclage final local : un travail de longue haleine

Le dernier échelon que représente la création d'unités de recyclage locales est plus difficile à mettre en place en raison de la faiblesse des gisements et de la demande en matière première secondaire dans ces territoires. Cependant, plusieurs projets ont vu le jour et d'autres semblent en bonne voie.

La Martinique et la Réunion disposent désormais de filières de valorisation du plâtre qui permettront de recycler les volumes collectés pour la zone Antilles et de l'île de la Réunion.

Dans les Antilles et à la Réunion, la filière du verre dispose d'unités de broyage permettant l'utilisation du verre pour la fabrication de béton micronisé.

Le rôle des éco-organismes en la matière repose essentiellement sur la garantie des gisements et de l'aide au développement de projets dans le cadre d'appels à projets. CITEO propose un accompagnement en deux volets, l'un sur les études pour les projets les plus jeunes et un volet développement et passage à l'échelle industrielle pour les projets les plus matures.

3. Filière des emballages ménagers

3.1. Organisation de la collecte

3.1.1. Collecte des OMR

La collecte des OMR est réalisée en majeure partie en porte à porte sur l'ensemble des territoires selon des fréquences allant de C1 à C2 dans les secteurs les plus denses sauf dans une EPCI où la fréquence maximale indiquée est en C7. En complément, des bornes d'apport volontaire sont ponctuellement déployées pour pallier le manque de dotation de bacs ou à proximité des zones de dépôts sauvages (Guyane). En parallèle, plusieurs EPCI développent des programmes d'installation de bornes enterrées dans le cadre des projets de rénovation urbaine ou de nouvelles résidences.

Mode de collectes des OMR ⁹	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Métropole
Collecte majoritaire (PàP/AV/Mixte)	PàP	PàP	PàP	PàP	NC
Fréquence de collecte	C1 à C7	C1 à C2	C1 à C2	C1 à C2	NC

Tableau 3 : modes et fréquences de collecte des OMR

3.1.2. Collectes sélectives des emballages ménagers

La collecte sélective des emballages légers est majoritairement réalisée en porte à porte en C0,5 voir en C1 dans les zones les plus denses. Pour l'ensemble des territoires, les consignes de tri sont hors extension et selon un schéma multi-matériaux (emballages légers et papiers cartons), à l'exception d'un EPCI de la Guadeloupe.

Mode de collectes des Emballages (hors verre)	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Métropole
Collecte majoritaire (PàP/AV/Mixte)	74% PAP	100% PAP	25%	100% PAP	NC
Fréquence de collecte	C0,5 à C2	C0,5 à C1	C0,5	C0,5	NC

Tableau 4 : modes et fréquences de collecte des emballages

En Guadeloupe, la collecte en porte à porte concerne 74% des communes et 26% des communes font l'objet d'un dispositif mixte (porte à porte et apport volontaire)¹⁰. En Martinique, la collecte en porte à porte concerne 100% des communes. Un dispositif complémentaire de 333 bornes de tri des emballages et papiers¹¹ vise principalement les résidences, les lieux de vie ou bien les zones de production de déchets professionnels. A la Réunion, trois EPCI sur cinq proposent, en complément du dispositif en porte à porte, un réseau de bornes d'apport volontaire aériennes ou enterrées dans le cadre des programmes de rénovation urbaine ou de logements collectifs neufs. En Guyane sur les deux collectivités qui ne sont pas en pourvoi, une seule assure la collecte en porte à porte des emballages, la seconde réalise cette collecte en apport volontaire et bornes mobiles.

Ces différences d'approche expliquent le différentiel important de dotation de bornes de tri des emballages (hors verre) entre le bloc Guadeloupe/Guyane et Martinique/La Réunion. On note toute de même que le niveau de dotation de bornes d'apport volontaire (BAV) emballages légers est encore nettement en dessous des cibles CITEO pour le milieu urbain (250 hab/BAV) et en milieu rural (150hab/BAV)¹².

⁹ Données SINOE – synthèse des fiches acteurs

¹⁰ [Bilan des déchets -2023](#) - Ordec

¹¹ Application Otri

¹² [Appel à projets collecte 2024](#) - CITEO

Niveau de dotation moyen de BAV

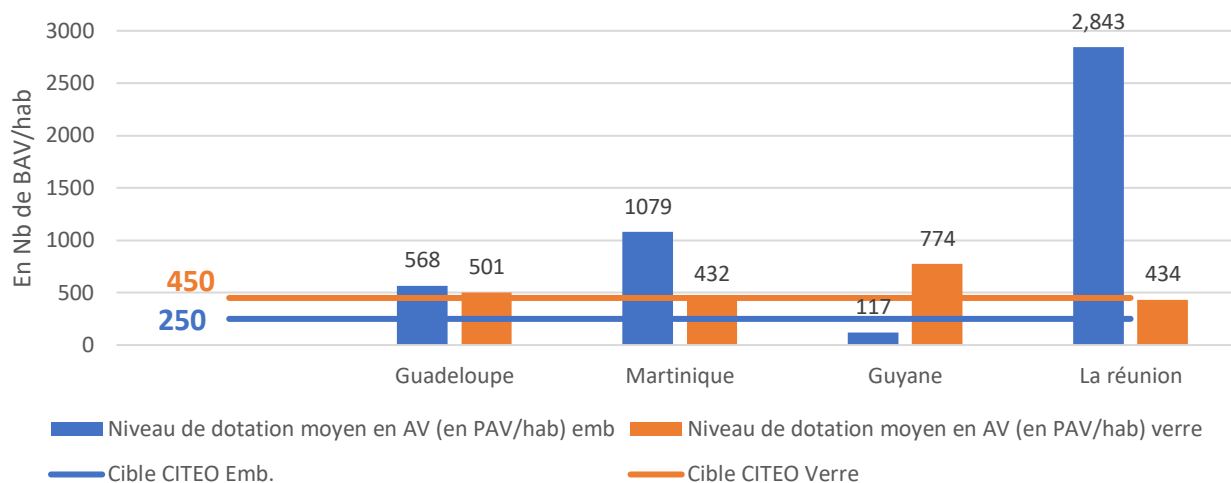


Figure 6 : niveau moyen de dotation de bornes d'apport volontaire (BAV)

Sources : rapport 2023 ordec, rapports annuels 2022 et 2023 des collectivités de la réunion, entretiens Guyane et Martinique (application Otri)

Le verre est collecté en bornes d'apport volontaire dans l'ensemble des territoires et seule une collectivité de Guyane propose une collecte du verre en porte à porte. La dotation de bornes à verre tend à rattraper les écarts avec la métropole en Martinique et à la Réunion tandis que la Guyane et la Guadeloupe (dans une moindre mesure) restent encore loin du niveau métropolitain.

3.1.3. Performance et qualité des collectes sélectives

En 2023, la totalité du territoire français recyclait 28 kg/hab/an d'emballages légers et de 33 kg/hab/an de verre¹³, soit un taux de recyclage de 76% des 81 kg d'emballages mis sur le marché. **Dans les territoires ultramarins, le taux de recyclage des emballages ménagers s'établit entre 15% et 38%.** Les ratios de collecte dans ces territoires sont deux à trois fois moindres que dans l'hexagone.

Les performances de recyclage présentées ci-dessous ne tiennent pas compte du taux de refus en sortie des centres de tri.

¹³ [Rapport d'activité 2023](#) - CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers et papiers graphiques

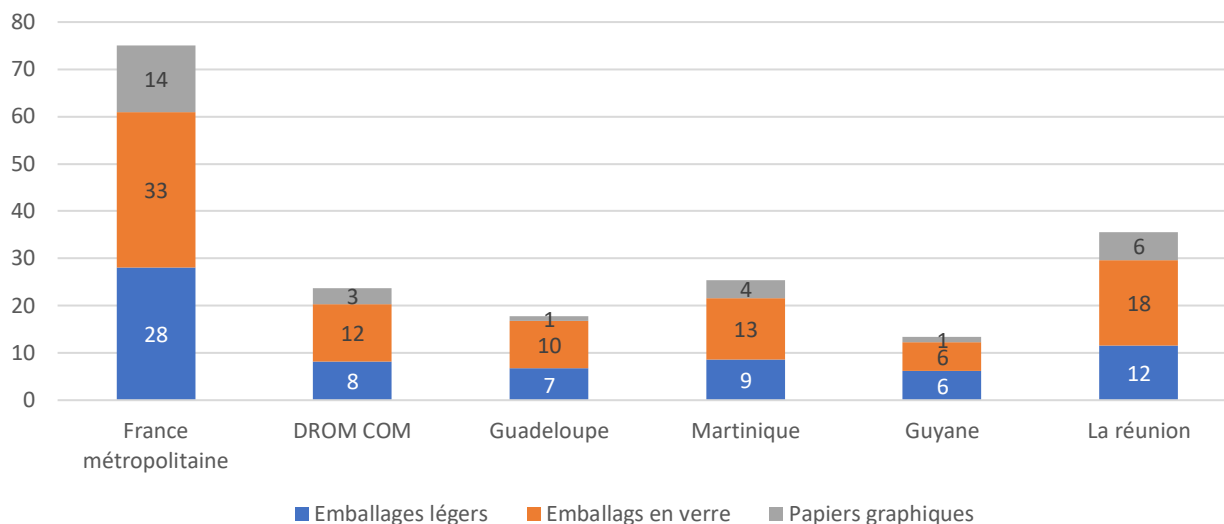


Figure 7 : performances de recyclage des emballages et papiers graphiques

Sources : [Tableau de bord de la filière des emballages](#) - SYDREP

La qualité des collectes sélectives est très hétérogène d'un territoire à l'autre. La Guyane dispose des collectes sélectives de meilleure qualité avec un taux de refus issu du centre de tri de 20%¹⁴, ce qui est inférieur de trois points à la moyenne nationale (23% en 2021). A l'inverse, en Guadeloupe et à la Réunion, les taux de refus moyens sont de 52%¹⁵ et 42%¹⁶ soit 29 à 19 points de plus que la moyenne nationale.

Taux de refus des emballages

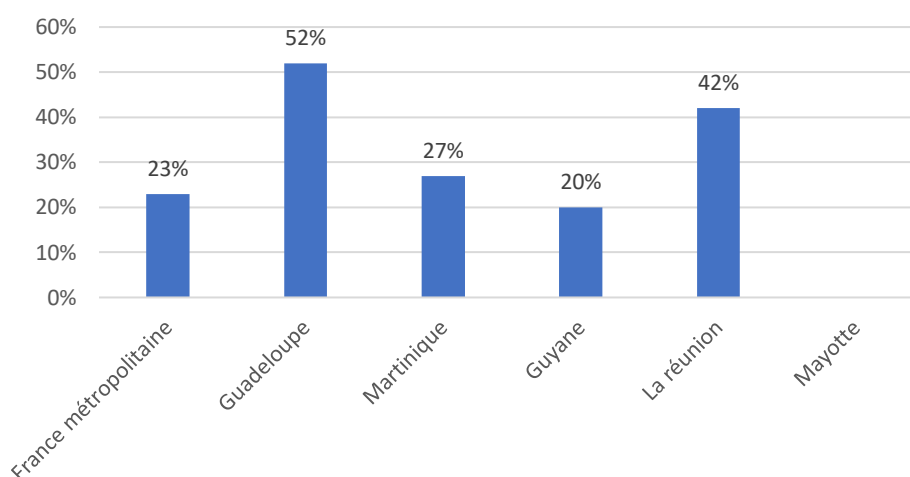


Figure 8 : taux de refus en sortie de centre de tri

¹⁴ Données ADEME Martinique

¹⁵ [Bilan des déchets -2023](#) - Ordec

¹⁶ [Suivi des déchets sur le territoire -données 2022](#) – Observatoire réunionnais des déchets

3.2. Évaluation des actions des plans de rattrapage des performances

Le cahier des charges de la filière des emballages ménagers et papiers graphiques intègre depuis de 20 décembre 2020, les dispositions relatives à l'amélioration des performances de collecte et de recyclage dans les territoires ultramarins. L'objectif est de ramener les collectivités des DROM COM au niveau des performances métropolitaines en trois ans. Pour atteindre cet objectif, le cahier des charges prévoit trois leviers financiers :

- Une majoration des soutiens unitaires à la tonne recyclée pour tenir compte du surcoût de collecte et de traitement des déchets. Les coefficients de majoration ont été mis à jour en 2023 par l'ADEME¹⁷,
- Des soutiens à l'investissement pour permettre aux collectivités de rattraper les écarts de maturité de leur dispositif de collecte sélective,
- Des mesures de pourvoi auprès des territoires qui en font la demande (deux collectivités en Guyane et Mayotte).

Cette partie vise à évaluer l'impact des dispositions du cahier des charges sur l'organisation du service, les performances et la couverture des coûts.

3.2.1. Majoration des soutiens à la tonne triée

Les coefficients de majoration des soutiens sont destinés à couvrir les écarts de coûts de collecte et de traitement entre les territoires ultramarins et la métropole. D'après les travaux de l'ADEME sur l'évaluation du coût d'un service de collecte et de tri optimisé à l'échelle nationale¹⁸ et à l'échelle des DROM COM, qui sert à l'évaluation des enveloppes de soutiens de la filière, les coûts complets en 2022 dans les DROM COM sont :

- 1,5 à 3 fois supérieurs à ceux de la métropole pour les emballages légers,
- 1,5 à 2,5 fois supérieurs à ceux de la métropole pour les papiers graphiques.

Coûts complets par filières et par territoires (en €/t)	Métropole	DROM COM
Emballages légers	1 100 à 2 200 €/t	715 €/t
Papiers graphiques	405 à 707 €/t	281 €/t

Tableau 5 : comparaison des coûts complets en métropole et dans les territoires ultra-marins

Le barème de majoration prévu au cahier des charges du 7 décembre 2023 est le suivant :

Territoire	Martinique	Guadeloupe	Saint-Martin	Saint-Pierre-et-Miquelon	Guyane	La Réunion
Coefficient verre	2,1	2,1	1,9	1,9	2,1	1,9
Coefficient emballages légers	2,3	2,2	3,9	3,4	2,1	2,3
Coefficient papiers	4,3	4,1	6,7	6,8	4	4,3

Tableau 6 : barème de majoration des soutiens unitaires aux emballages triés

D'après les données communiquées par CITEO, le soutien à la tonne triée a progressé de 42% depuis 2020, les soutiens à l'investissements sont quant à eux restés stables sur la période (entre 3,1 et 3,7 millions d'euros par an) et le soutien au fonctionnement a quant à lui quadruplé, avec un passage de 500 000 euros à 2,2 millions d'euros.

¹⁷ [Coûts de gestion des déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques en outre mer](#) – 2023 - ADEME

¹⁸ [Note provisoire de calcul pour l'évaluation des coûts unitaires et des enveloppes de soutien dans le cadre d'un service optimisé de collecte et de tri des emballages ménagers et papiers graphiques en métropole](#) – 2023 - ADEME

Bilan des soutiens emballages

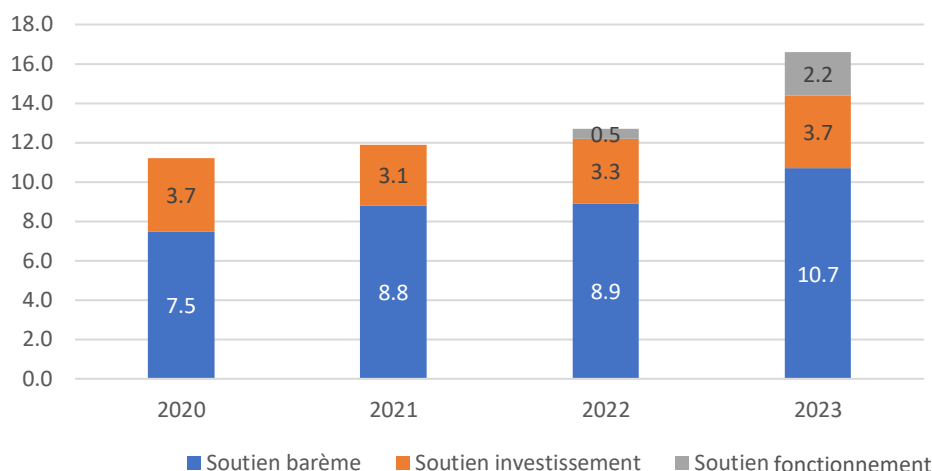


Figure 9 : évolution des soutiens emballages (en millions d'euros)

En 2023, le taux de couverture des coûts nets optimisés est estimé à 79% pour la métropole, soit 52% des coûts réels. Le taux de couverture des coûts nets de la REP dans les DROM COM n'est pas communiqué par l'éco-organisme, en revanche AMORCE estime que le taux de couverture des coûts réels estimés sur la base des matrices des coûts des EPCI¹⁹ se situe entre 19 et 25%. Le taux est calculé à partir des matrices des coûts des territoires accessibles sous SINOE comme le rapport entre les soutiens des éco-organismes et les charges.

3.2.2. Rattrapage des écarts de maturité

Les soutiens au rattrapage des écarts de maturité ont pour vocation de permettre aux territoires bénéficiaires de rattraper les écarts par rapport à la métropole en matière de :

- Dispositif de collecte et de tri (dotation, fréquence),
- Performances de collecte sélective.

Les niveaux de soutiens définis dans le cahier des charges prévoient des montants en €/habitant et par an comme indiqué ci-dessous :

Territoire	Martinique	Guadeloupe	Saint-Martin	Saint-Pierre-et-Miquelon	Guyane
Montant des soutiens annuels (en €/habitant)	9,9	18,2	22,2	4,3	8

Tableau 7 : Barèmes de soutien au rattrapage des écarts de maturité

La typologie et les modalités de versement se déclinent sous forme d'appels à projets en complément du plan d'action territorialisé des collectivités. Les collectivités peuvent déployer cinq types de leviers dans le cadre de ces appels à projets, à savoir :

- Levier A : l'amélioration de la desserte de la collecte sélective : remplacement/complément de dotation de bacs, densification des bornes d'apport volontaire (BAV) de tri emballages légers et/ou du verre,
- Levier B : le déploiement de la collecte hors foyer,
- Levier C : le réemploi des emballages,
- Levier D : la communication et la mobilisation du citoyen par des actions de mobilisation territoriales via des campagnes de communication, d'actions de sensibilisation du grand public et de partage de retours d'expérience,
- Levier E : la mise en œuvre de l'ECT pour lequel le CDC prévoit une enveloppe de 30 millions d'euros sur trois ans pour l'adaptation des centres de tri à l'extension des consignes de tri d'ici 2026.

¹⁹ Données des matrices validées 2022 ou 2023 des EPCI.

Chaque typologie de dépenses prévues dans les appels à projets est plafonnée soit en montant, soit en quantité. Dans certains cas, les collectivités ont préféré s'orienter vers d'autres programmes de soutiens plus avantageux comme le FEDER par exemple. Par ailleurs, les collectivités avaient souligné dès 2021 le besoin d'aide au financement du pilotage nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues dans les plans. A partir de 2022, l'appel à projet a évolué avec :

- La proposition d'une maîtrise d'ouvrage de CITEO pour la commande et l'installation des bornes (de tri et/ou de verre),
- La prise en charges des moyens de pilotage.

Depuis 2020, l'éco-organisme verse près de 3,5 millions d'euros par an et près de 6 millions d'euros en 2023 (en incluant le soutien au fonctionnement) dans le cadre de ces appels à projets. Cependant cela ne représente que 20 à 30% de l'enveloppe globale prévue pour les territoires étudiés (20 M€/an hors modernisation des centres de tri). Le potentiel financier annuel serait donc de 12 millions d'euros par an et pourrait permettre d'améliorer les conditions de soutien des appels à projets avec :

- La hausse des plafonds d'investissement (limité à 4000€/bornes),
- Le relèvement des seuils de remplacement des équipements (bacs et bornes),
- La prise en charges des frais de génie civil,
- La prise en charge de moyens humains complémentaires pour le pilotage et la mise en œuvre des plans d'action.

3.2.3. Impacts sur le service

3.2.3.1. Le renforcement du service à poursuivre

En 2023/2024, toutes les collectivités se sont engagées dans des plans d'amélioration des performances actionnant différents leviers.

La plupart des collectivités ont opté pour l'amélioration de la desserte en porte à porte et de la dotation en bornes de tri et de verre pour combler le retard de dotation et renforcer le service. La maîtrise d'ouvrage par CITEO pour la commande et la livraison de bornes a reçu un accueil très favorable parmi les collectivités. 58% des bornes installées en 2021/2022 ont été financées par CITEO, ce taux est de 47% pour l'année 2023/2024.

D'après les informations communiquées par CITEO, près de 50% des bornes à verre nécessaires pour rattraper le niveau moyen national de dotation sont installées à ce jour.

Au-delà des délais de livraison parfois long, les collectivités regrettent que les travaux de génie civil nécessaires à l'implantation des bornes ne soient pas financés. De plus, les lignes de financement de l'éco-organisme obligent à une gestion administrative chronophage pour faire le lien entre les prestations assumées par la collectivité et les critères de prise en charge.

Comme indiqué précédemment, les ratios de dotation des bornes de tri dépendent de la stratégie développée par chaque collectivité. A l'exception d'une collectivité de Guyane, toutes les collectivités accusent un retard de dotation en bornes de tri des emballages (hors verre). Le ratio de dotation est deux fois moindre que la cible d'un PAV pour 250 hab en milieu urbain pour la Guadeloupe et 4 fois moins élevé en Martinique et 11 fois moins élevé à la Réunion. Ces écarts peuvent s'expliquer car la Martinique et la Réunion ont des dispositifs essentiellement basés sur la collecte en porte à porte et une collecte complémentaire en apport volontaire. Pour le verre, la Martinique et la Réunion disposent de ratios de bornes par habitants dans la cible CITEO de 1/450 hab en milieu urbain. En revanche, la Guadeloupe et la Guyane accusent encore un léger retard.

3.2.3.2. L'extension des consignes de tri, un avancement en ordre dispersé

Le cahier des charges prévoit que les territoires ultramarins passent à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2026 et disposent de centres de tri modernisés. CITEO coordonne le pilotage des études de déploiement de l'ECT en associant les EPCI et les syndicats de traitement de chaque territoire.

Le territoire de la Réunion est le plus avancé en la matière : l'île dispose de trois centres de tri actuellement et doit transiter sur une organisation avec deux centres de tri. Les deux syndicats de l'île se coordonnent avec des solutions transitoires permettant la réalisation des travaux du premier centre de tri modernisé (SYDNE) qui prendra le relais lors des travaux du centre de tri du syndicat ILEVA.

En revanche, pour la Guadeloupe, le centre de tri ECODEC n'a pas encore statué sur son évolution. En Martinique et en Guyane, les concertations sont toujours en cours.

Le budget de 30 millions d'euros sur trois ans prévus au cahier des charges pour la modernisation des centres de tri s'avère insuffisant au regard des investissements portés. En effet, à eux seuls les deux centres de tri de la réunion représentent plus de 30 millions d'euros d'investissement. L'éco-organisme a annoncé la volonté de prendre charge 100% des travaux d'adaptation du process (uniquement).

Enfin les collectivités s'interrogent sur la pertinence de déployer l'ECT en raison de la faiblesse des volumes actuellement collectés dans certains territoires et le coût potentiel d'un export vers la métropole ou dans le cadre d'une valorisation énergétique des nouveaux emballages.

3.2.4. Impact sur les performances

3.2.4.1. Un rattrapage des performances métropolitaines encore loin de l'objectif

Malgré des tendances encourageantes, les effets de l'accompagnement des éco-organismes dans ces territoires restent très modestes au regard du rattrapage des écarts à la performance de recyclage des emballages en métropole. En effet, on estime encore à près de 20 kg/hab/an d'emballages légers à recycler à l'échelle des territoires étudiés, 21 kg/hab/an pour le verre et encore 11 kg/hab/an pour le papier.

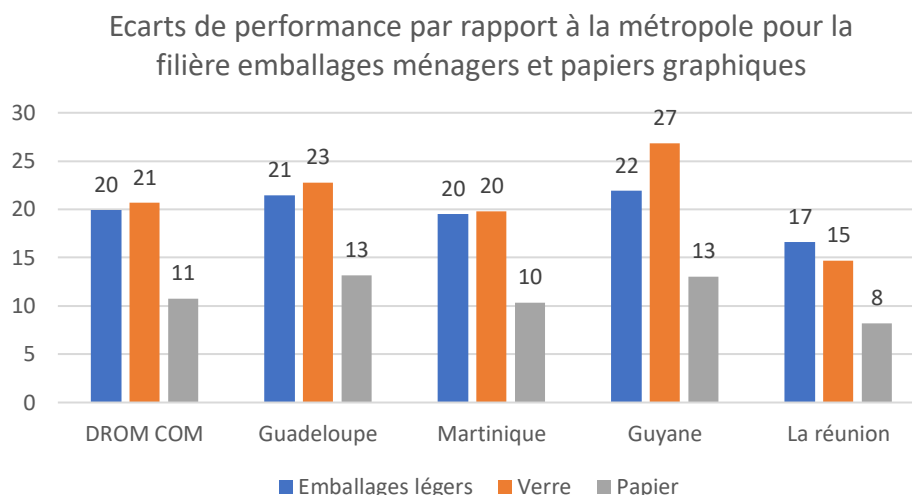


Figure 10 : écarts de performances de recyclage par rapport à la métropole pour la filière des emballages ménagers et papiers graphiques

Sources : Tableau de bord de la REP emballage – SYDREP



Point méthodologique : les ratios indiquent l'écart de performance entre les territoires ultramarins et la métropole (écart de performance = ratios métropolitain – ratios par territoire).

La Réunion est la plus proche des performances métropolitaines mais la progression de ses performances demeure plus lente que dans les autres territoires et laisse craindre l'atteinte d'un plateau de performance.

La Guyane et dans une moindre mesure pour la Guadeloupe ont un retard de performance vis-à-vis de la métropole supérieure à la moyenne des DROM COM. Cependant la dynamique de progression du tri (en particulier des emballages légers) est favorable.

Enfin, la Martinique qui demeure légèrement en dessous du retard moyen de performance bénéficie d'une progression équilibrée de ses performances de recyclage des emballages légers et en verre.

Les résultats de ces tendances sont détaillés dans la partie qui suit.

3.2.4.2. Une progression du geste de tri des emballages encore timide

Globalement les actions ont permis une progression du geste de tri et de recyclage des emballages. En effet, d'après les données accessibles sous SYDREP, le recyclage a progressé de près de 15%²⁰ (20% selon les estimations de l'éco-organisme) sur les régions Antilles, Guyane et de la Réunion entre 2021 et 2023. Cette progression est proche de celle connue en métropole (14%). Par ailleurs, si la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique progressent le plus, le territoire réunionnais progresse moins vite avec 10% en 3 ans. Ce territoire dispose en effet d'une légère avance de performance par rapport aux autres et pâtit d'une stagnation du geste de tri et de la dégradation de sa qualité dans certains territoires. De plus, les événements climatiques extrêmes entraînent des arrêts de collecte et des pertes de performances de collectes sélectives à la Réunion.

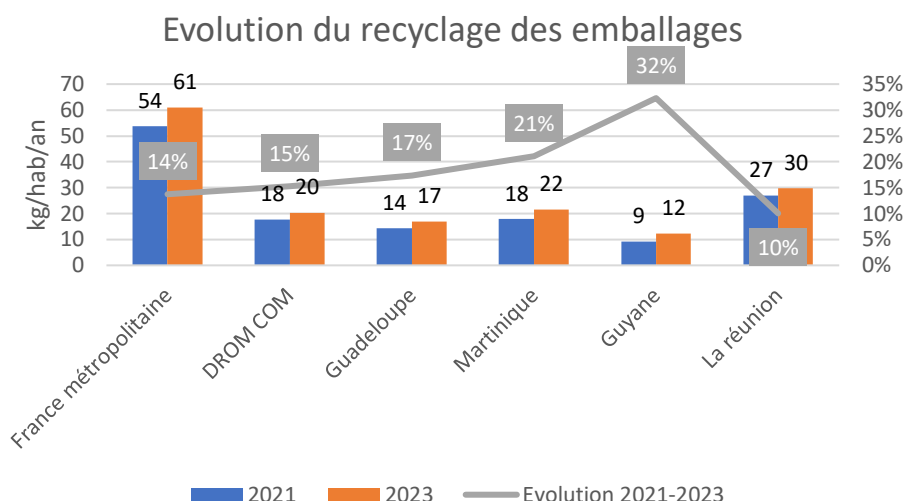


Figure 11 : évolution des performances de recyclage des emballages totaux
Sources : [Tableau de bord de la filière des emballages](#) - SYDREP

Le second constat est que les territoires ultramarins se caractérisent par une progression plus forte pour les emballages en verre (+49%) contre 17% pour la métropole. Pour les emballages légers, la progression reste moins forte qu'en métropole (29% contre 42%). Ces progressions peuvent sembler importantes mais elles doivent être mise au regard du niveau initial de performances très faible dans la plupart des zones.

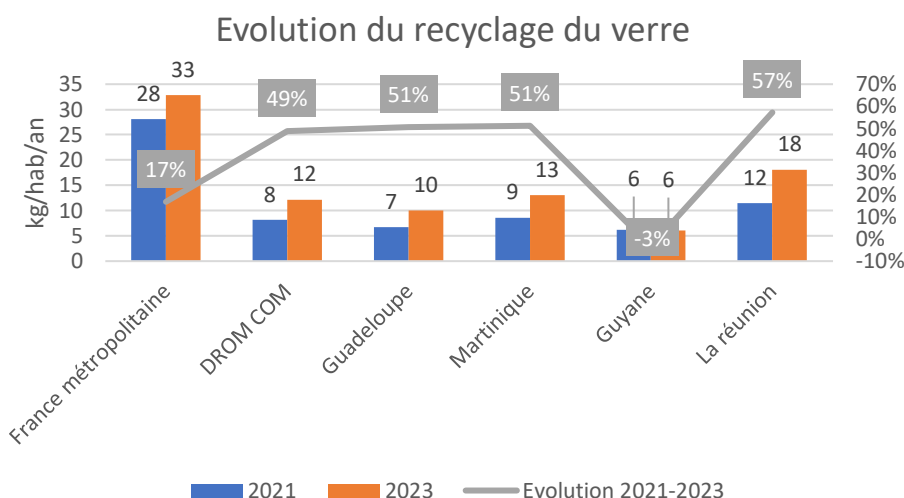


Figure 12 : évolution des performances de recyclage des emballages en verre
Sources : [Tableau de bord de la filière des emballages](#) – SYDREP

²⁰ Sur la base des tonnages disponibles dans le tableau de bord de la filière des emballages ménagers sous SYDREP rapportés à la population de référence INSEE

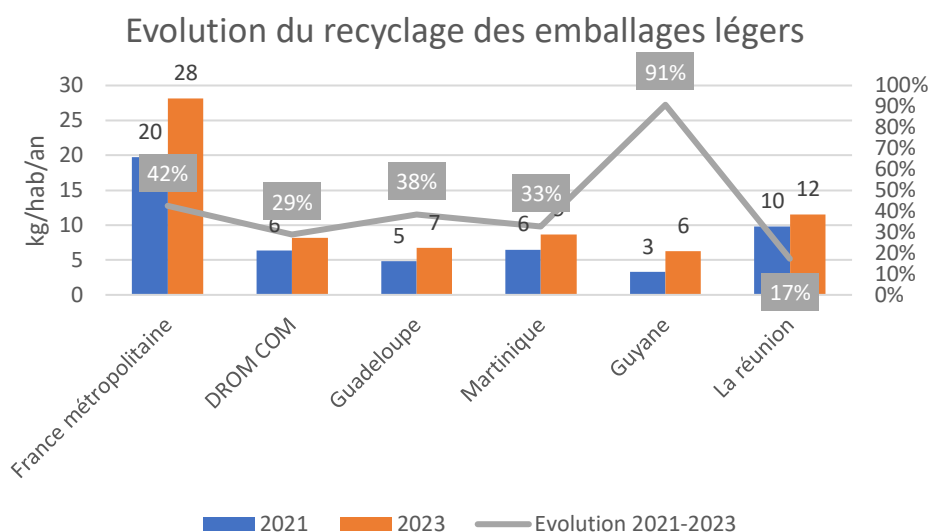


Figure 13 : évolution des performances de recyclage des emballages légers
Sources : [Tableau de bord de la filière des emballages](#) - SYDREP

4. Déploiement des filières de REP en déchèteries

Dans cette partie, l'analyse se concentre sur le déploiement des filières de REP des éléments d'ameublement (DEA), des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des produits et matériaux de la construction et du bâtiment (PMCB). Elle examine leur déploiement dans les déchèteries publiques et dans les autres canaux de collecte (distributeurs, déchèteries privées, etc.).

4.1. Organisation des collectes en déchèteries

D'après les données SINOE on compte 80 déchèteries sur l'ensemble de la zone étudiée dont la répartition est la suivante :

Parc de déchèteries

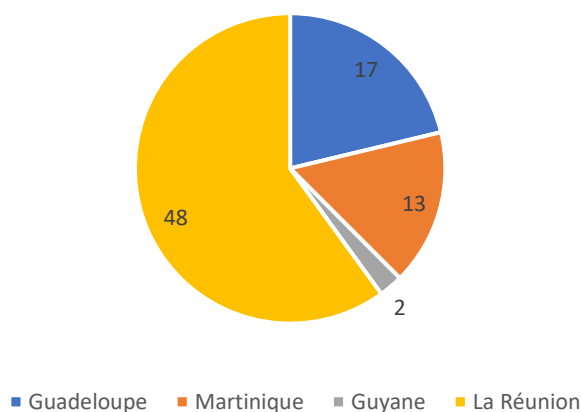


Figure 14 : parc de déchèteries dans les territoires ultramarins

Le taux d'équipement moyen par habitant dans les territoires étudiés (1 déchèterie pour 23 902 habitants) est inférieur à l'hexagone (1 déchèterie pour 14 629 habitants). En revanche la Guadeloupe et la Réunion sont en dessous de la moyenne des quatre territoires étudiés.

La région Guadeloupe mène une politique de rattrapage et de rééquilibrage du maillage depuis 2018. A terme, ce programme devrait permettre d'atteindre le nombre de 26 déchèteries sur la Guadeloupe²¹. La Guyane poursuit elle aussi ces investissements en la matière avec cinq déchèteries créées ces dernières années et un projet de déchèterie supplémentaire sur le territoire de la CA du Centre Littoral. A la Réunion, parmi les 48 déchèteries, on compte 6 déchèteries mobiles développées principalement par 2 EPCI. Trois EPCI se sont lancés dans des études d'optimisations de leurs déchèteries et prévoient également la création de nouveaux sites (2) et de déchèteries mobiles pour desservir les territoires isolés.

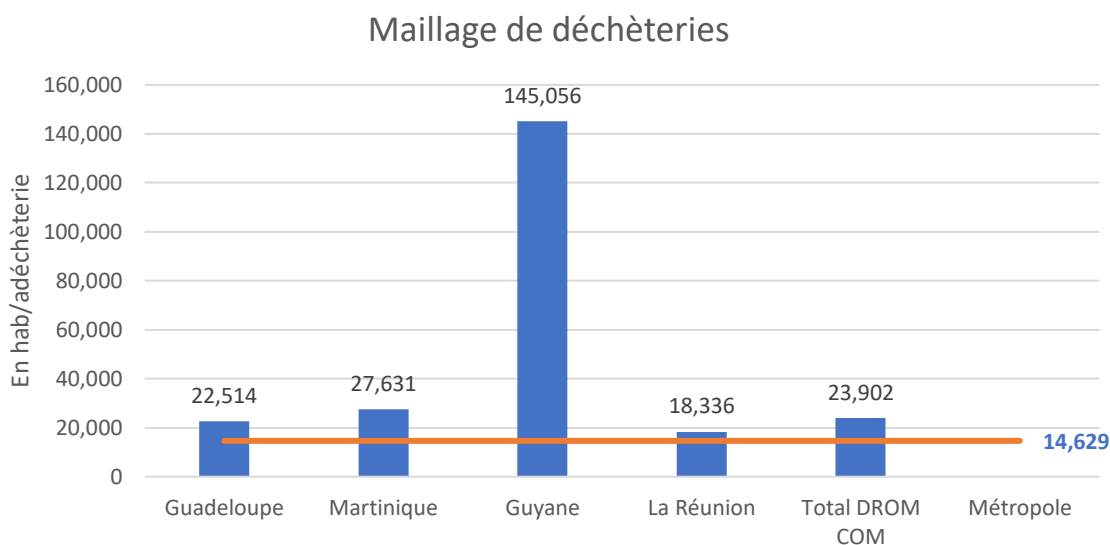


Figure 15 : Taux d'équipement des déchèteries

A l'échelle des quatre territoires observés, 39 des 80 déchèteries (49%) sont ouvertes aux déchets des professionnels et 20 déchèteries disposent d'un accès payant pour ce type de public. Toutes les déchèteries sont accessibles aux ménages. Il faut noter que la Guadeloupe dispose également d'une déchèterie professionnelle et un second projet est en cours. La Martinique dispose également d'une déchèterie de ce type ainsi que de 4 exutoires disponibles pour les professionnels²².

Accès professionnels aux en 2021	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Total DROM COM
Oui (gratuit)	9	0	0	30	39
Oui (payant)	0	1	1	18	20
Total	17	13	2	48	80

Tableau 8 : conditions d'accès des professionnels aux déchèteries

Source : base de données déchèteries - SINOE

4.2. Niveau de déploiement des REP opérationnelles

D'après les données disponibles sous SINOE, la mise en place des trois principales filières restait encore très inégale. En effet, seules 85% des déchèteries étaient équipées d'une benne DEEE, 59% d'une benne de DEA. Seule l'île de la Réunion disposait d'une collecte séparée du plâtre dans plus de la moitié des déchèteries. Les autres territoires n'étaient pas équipés de telles bennes. Enfin les déchets de construction et de démolition sont présents sur 79% des déchèteries.

²¹ [Bilan des déchets -2023](#) - Ordec

²² ISDND, PTE de la Parc environnemental du Céron, UTVD et Centre de valorisation organique (source [SMTVD](#))

Filières acceptées en 2021	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Total DROM COM
DEEE	71%	85%	50%	92%	85%
DEA	76%	100%	100%	40%	59%
Déchets de plâtre	0%	0%	0%	60%	36%
Déchets de construction et de démolition	47%	85%	50%	90%	79%

Tableau 9 : filières acceptées dans les déchèteries - base de données déchèteries – SINOE

4.2.1. Filière de REP des DEEE

4.2.1.1. Contractualisation

Contractualisation	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
Déchèteries	12	13	5	42
Distributeurs	34	46	17	51
Détenteurs	27	13	9	97
Gestionnaires de déchets	4	6	6	9
ESS	3	1	1	9

Tableau 10 : contrats ou conventions signés avec les différents canaux de collecte – bilan territoriaux Ecosystem

100% des collectivités sont en contrat avec les éco-organismes de la filière de REP des DEEE. Ecosystem est présent sur tous les territoires à l'exception de la Guadeloupe pour laquelle Ecologic est en contrat avec les collectivités. Les professionnels sont en revanche en contrat avec Ecosystem sur tous les territoires.

En 2024 à la Réunion, toutes les déchèteries fixes (soit 42 déchèteries) acceptent ce flux. La déchèterie mobile déployée par la CIREST n'accepte que certains DEEE et les déchèteries éphémères déployées par le TCO n'acceptent que les encombrants et les déchets verts²³. En Guadeloupe, 12 déchèteries sur 17 acceptent les DEEE en revanche 100% des déchèteries de la Martinique assurent la collecte de ces flux.

La collecte des DEEE dans les encombrants concerne encore 5 EPCI à la Réunion. En Guadeloupe toutes les EPCI proposent une collecte en porte à porte des DEEE et 2 EPCI en Martinique. La collecte spécifique des DEEE est réalisée en porte à porte représente un surcoût important et montre à quel point les collectivités ont encore besoin d'un accompagnement durant une période transitoire de la collecte des DEEE en porte à porte vers la collecte en apport volontaire en déchèterie.

La stratégie des éco-organismes de la filière se base sur le développement de points de collecte complémentaires à la collecte en déchèterie et en porte à porte. L'éco-organisme table sur une contractualisation avec les détenteurs, la reprise distributeur en 1/1 et 1/0, les gestionnaires de déchets et les entreprises de l'économie sociale et solidaire pour densifier le nombre de points de collecte. Si le nombre de points de collecte en déchèterie a progressé de 11%, le nombre d'ESS et de gestionnaires de déchets assurant la reprise des DEEE ont progressé de 75 et 47%. En parallèle, les réseaux de détenteurs et de distributeurs ont progressé de 25 et 26%²⁴ entre 2021 et 2023.

4.2.1.2. Performances par canaux de collecte

Les tonnages de DEEE collectés ont progressé de moyenne de 6 à 36% entre 2021 et 2023 selon les territoires avec une forte progression en Martinique (+36%), en Guadeloupe (+29%) et dans une moindre mesure à la Réunion (+12%) et en Guyane (+6%).

En termes de performances, l'ensemble des territoires à l'exception de la Guyane sont proches des performances métropolitaines. Cependant cette apparente bonne performance doit être relativisée au regard du gisement plus important dans ces territoires par rapport à l'hexagone. En effet, le vieillissement accéléré des produits et la demande accrue en équipements de froid expliquent cet écart. Ainsi le taux de collecte oscille entre 21 et 49% contre 55% en métropole.

²³ Observatoire réunionnais des déchets – suivi des déchets sur le territoire – Edition 2024 (données 2022)

²⁴ D'après les bilans par territoires communiqués par Ecosystem

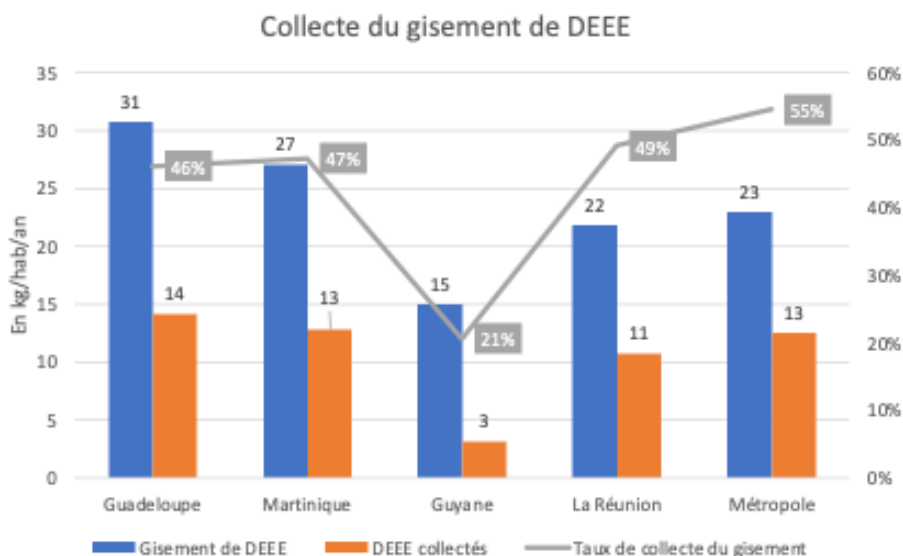


Figure 16 : performance de collecte du gisement de DEEE - bilans territoriaux - Ecosystem

Malgré les efforts des éco-organismes pour déployer de nouveaux points de collecte, le SPGD demeure le canal de collecte majoritaire avec 67% des DEEE collectés, loin devant le canal distributeurs (23%). Les autres canaux représentent entre 5 et 6% des tonnages collectés. Ces chiffres témoignent de la forte dépendance de la filière aux déchèteries. Certains territoires offrent des perspectives intéressantes de déploiement de ce canal à l'instar de la Guadeloupe qui doit encore construire près de 10 déchèteries d'après son programme lancé en 2018 ou encore la Guyane qui doit voir naître encore une déchèterie sur la CACL.

4.2.1.3. Actions des éco-organismes

Les éco-organismes entendent poursuivre leurs actions de sensibilisation et d'information des distributeurs pour développer la reprise 1/1 et 1/0 ainsi que le réemploi et la réparation en identifiant et contractualisant avec les acteurs de l'ESS et les réparateurs locaux. Le renforcement des collectes événementielles et de collectes multiREP en partenariat avec les autres éco-organismes doivent contribuer à l'amélioration continue des performances. Les collectivités demandent un accompagnement dans la transition de la collecte en porte à porte des DEEE vers un autre type d'organisation, notamment de la collecte à la demande et en apport volontaire. La reprise distributeur reste encore à parfaire car certains acteurs ne l'appliquent pas ou partiellement.

4.2.2. Filière de REP des DEA

4.2.2.1. Contractualisation

Contractualisation	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
Collectivités (déchèteries)	13	13	5	10 (30 à terme)
Dont flux MutliREP (DEA, PMCB, ABJ)	0	3 + 7 à venir	5 (à venir)	7
Dont flux DEA	13	0	5	3
Dont flux matelas	NC	11	NC	NC
Distributeurs	2 (6 à terme)	8 + 2 à venir	3 (8 à terme)	7 (22 à terme)
Dont literie uniquement	NC	5 + 2 à venir	NC	NC
Dont hors literie	NC	3 + 2 à venir	NC	NC
Dont flux MutliREP (DEA, PMCB, AbJ)				14
Dont flux DEA				
Autres points (VALDELIA)	1		4	3
ESS	0	6	0	4

Tableau 11 : contrats ou conventions DEA signés avec les différents canaux de collecte

En Guadeloupe, l'éco-organisme référent est VALDELIA pour les REP DEA, PMCB et bénéficie d'une gestion déléguée des ABJ et jouets par Ecomaison. Treize des dix-sept déchèteries de l'île sont équipées de bennes DEA dont la gestion est désormais opérée par VALDELIA.

Les collectivités guadeloupéennes sont dans une optique d'optimisation des flux et des soutiens versés par les éco-organismes. Ainsi, l'installation de bennes DEA est effective sur les deux tiers des équipements. Bien que les DEA soient enfouis après une étape de surtri pour extraire les fractions métalliques, les collectivités assurent la collecte séparée des DEA afin de bénéficier du soutien maximum proposé par l'éco-organisme et d'éviter les coûts de traitement. Les collectivités sont en attente de la mise en place de la REP PMCB pour assurer le passage en benne multiREP (DEA, PMCB) pour optimiser les flux. Cependant, la contractualisation et la mise en œuvre opérationnelle sont au point mort (à date).

Du point de vue de la reprise distributeur, l'île est dans la même configuration qu'en Guyane. Ecomaison ambitionne de contractualiser avec 100% des distributeurs de l'île et de les équiper de bennes DEA ou multiREP. A date seuls deux distributeurs sont équipés de bennes DEA pour un objectif de six.

En Martinique, la contractualisation s'est faite dès le 1^{er} juillet 2024 entre le SMTVD et VALOBAT pour la mise en place des flux DEA, PMCB et ABJ dans le cadre des bennes multiREP. Trois déchèteries ont mis en place ce flux et sept autres sites seront équipés, soit 10 déchèteries sur les 13 présentes en Martinique. La collecte séparée des matelas a pu reprendre sur les 11 déchèteries du réseau et font l'objet d'un broyage avant incinération. Cette particularité se traduit également dans le déploiement de la reprise distributeur puisque 5 distributeurs de literie sont équipés pour récupérer les matelas et deux autres sont en cours d'équipement. Enfin sur les flux hors literie, 3 magasins sont équipés pour recevoir ces flux. Deux magasins de bricolage commercialisant du mobilier devraient être équipés prochainement. Malgré la progression du nombre de distributeurs assurant la reprise des flux de mobilier, leur localisation est concentrée dans le centre de l'île.

En Guyane, l'éco-organisme en charge de la gestion des DEA était Ecomaison jusqu'au 1^{er} février 2025. Le nouvel éco-organisme référent en charge d'organiser la filière est VALOBAT. L'ensemble des collectivités ont signé le contrat-type de la filière avec VALOBAT sur les flux DEA, PMCB. Cinq des six déchèteries du territoire sont équipées de bennes DEA. Les collectivités envisagent le passage à la benne multiREP dans le cadre de la contractualisation avec VALOBAT. La mise en place de ce flux nécessite une adaptation de l'organisation en déchèterie en particulier pour celle conçues à plat. Par ailleurs, les collectivités soulignent le besoin de travailler en amont sur le renouvellement de la signalétique et de la formation des agents de déchèterie. Plusieurs projets sont en cours sur les territoires de la :

- CACL à Montsinéry-Tonnégrande avec la création d'un site d'apport volontaire/ déchèterie simplifiée, pour compléter la couverture si besoin,
- CCEG avec un projet de déchèterie à Saint-Georges et 3 sites d'apports volontaires : Camopi, Ouanary et Kaw.

Concernant le déploiement de la reprise distributeur, le changement d'éco-organisme référent nécessite une coopération entre Ecomaison et VALOBAT. En effet, la plupart des distributeurs de Guyane sont adhérents d'Ecomaison et l'éco-organisme se fixe un objectif de 100% de distributeurs en contrat en 2025. L'équipement des distributeurs est délégué à VALOBAT en tant qu'éco-organisme référent. A date, trois distributeurs sont équipés de bennes DEA et l'éco-organisme ambitionne d'équiper 8 distributeurs en bennes DEA ou MultiREP en fonction des synergies possibles.

A la Réunion, Eco maison reste l'éco-organisme référent et opérationnel pour les flux DEA, PMCB, ABJ et jouets. Trois EPCI sur cinq ont signé un contrat DEA avec Ecomaison soit 60% des EPCI. Historiquement, seules 19 déchèteries sur les 42 (48 avec les déchèteries éphémères et mobiles) que compte l'île sont équipées de bennes DEA. Avec le multi agrément d'Ecomaison, les EPCI plébiscitent la mise en place des bennes de multiREP (DEA, PMCB, ABJ) pour optimiser les flux et la place. A date on compte 7 déchèteries équipées de bennes multiREP et 3 déchèteries équipées de bennes DEA.

La reprise distributeur est effective dans 7 points de reprise. Le nombre de distributeurs équipés de bennes DEA ou multiREP pourrait atteindre 14 points de reprise à la fin de l'année 2025.

De manière générale, le retard à combler en termes de points de collecte est encore important car le nombre de points de reprise distributeurs est moitié moins dense qu'en métropole. On compte 2 points de reprise distributeurs pour 100 000 habitants en métropole contre 1 pour 100 000 en moyenne pour les DROM COM.

La reprise distributeur reste particulièrement intéressante pour améliorer la desserte dans les zones denses et compléter l'offre de service public. L'arrivée de la REP PMCB est également une opportunité pour mutualiser des flux.

Concernant la reprise en déchèterie, si la Martinique et la Guadeloupe tirent leur épingle du jeu, la Réunion reste confrontée à des enjeux d'espace dans les déchèteries que la mise en place de bennes matériaux pourrait solutionner en partie. Enfin en Guyane, le développement de nouvelles installations permettra d'améliorer sensiblement la desserte et les performances de collecte.

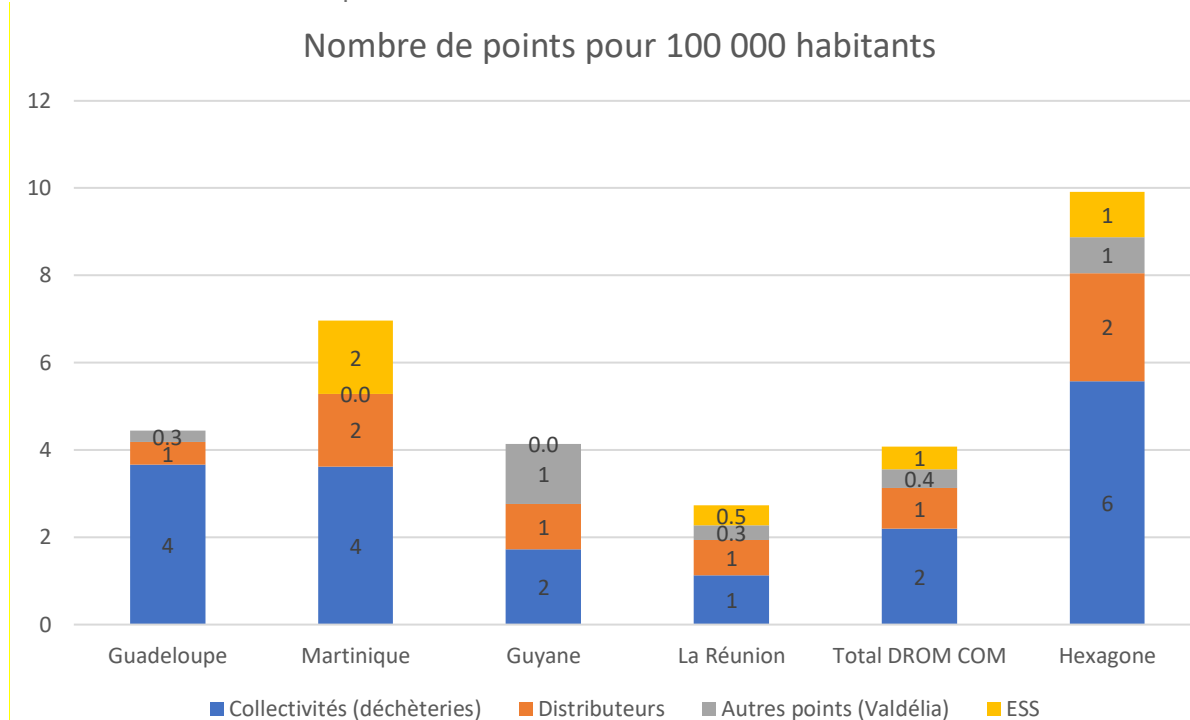


Figure 17 : nombre de points DEA de reprise distributeur pour 100 000 habitants

4.2.2.2. Performances par canaux de collecte

La collecte des DEA a progressé de 33% entre 2021 et 2023 dans les territoires ultramarins (données SYDREP). La Guyane, la Réunion sont les territoires où les performances progressent le plus. En revanche la Martinique enregistre une baisse de 53% des tonnages collectés en raison des multiples perturbations liées aux incendies sur le centre de tri des encombrants, sur l'ISDND et les restrictions à l'enfouissement qui ont limité la collecte et la valorisation des DEA. Cette tendance tend à se résorber avec la reprise de la collecte et la mise en place des bennes multiREP. Cependant, les performances de collecte des DEA dans les territoires ultramarins sont encore largement en dessous de la moyenne nationale avec seulement 2,5 kg/hab/an en moyenne contre 20 kg/hab en moyenne en métropole en 2023.

Il faut souligner que la répartition des tonnages collectés montre une sur-représentation du canal collectivité et une sous-représentation des autres canaux et en particulier la reprise distributeur. 89% des DEA des DROM COM sont collectés via le SPGD et 11% par l'ESS. Par ailleurs, l'absence d'étude de gisement dans ces territoires ne permet pas d'évaluer finement la situation.

Performances de collecte

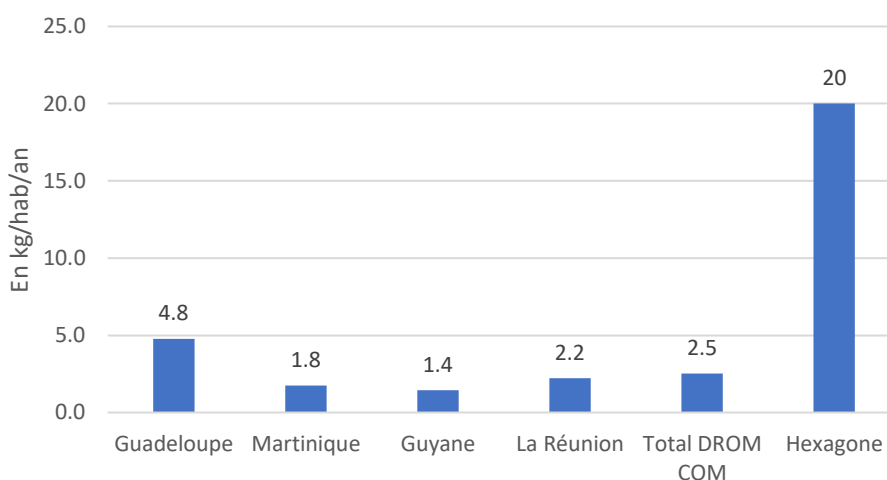


Figure 18 : comparaison des performances de collecte des DEA entre les territoires et la métropole

4.2.2.3. Actions des éco-organismes

Les éco-organismes doivent poursuivre leurs efforts de déploiement dans les déchèteries publiques et dans les autres points de collecte telle que la grande distribution et les ESS. La mutualisation des flux est un atout indéniable pour cette filière qui accusait un retard de déploiement en particulier à la Réunion. Au-delà de ces enjeux de collecte, la filière est confrontée à la contrainte des exutoires.

4.2.3. Filière de REP des PMCB

4.2.3.1. Produits de la catégorie 1

L'éco-organisme Ecominéro est en phase d'attribution des appels d'offres de ses marchés avec les opérateurs de traitement locaux dans les différents territoires. En parallèle, des discussions sont en cours entre les collectivités locales et l'éco-organisme pour obtenir le passage d'une REP financière à une filière opérationnelle. En effet, le flux de déchets inertes représente un coût non négligeable pour les collectivités ultramarines et le soutien financier proposé pour ce flux ne permet pas de couvrir les coûts supportés par les collectivités.

Les collectivités, en particulier celles de la Réunion, demandent une prise en charge opérationnelle de ce flux par l'éco-organisme en s'appuyant sur l'organisation et les critères de qualité existants (acceptation du béton ferrailé par exemple) afin de préserver une filière mature et éviter de faire peser un sur tri complémentaire en déchèterie sur leur organisation et leurs finances.

4.2.3.2. Produits de la catégorie 2

La filière doit assurer la reprise sur chantier pour les gros apporteurs et structurer un réseau de points de maillage en mesure d'assurer le tri en 6 ou 7 flux séparés à la source, le tout dans un rayon de 15 à 20km par point de maillage. De plus, 50% de ces points de maillage doivent proposer une reprise des déchets dangereux.

Les éco-organismes peuvent également proposer des points de reprise, c'est-à-dire des points de collecte qui ne répondent pas aux critères des points de maillage (moins de flux triés et sans critères de rayon). **A l'heure actuelle, aucun territoire ne dispose d'un point de maillage et la plupart des points de reprise sont des déchèteries publiques.**

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Total DROM COM
Objectifs de points de maillage		6	95 (inadéquat)		
Nb de points de maillage	0	0	0	0	0
Nb de points de reprise	3	4	3	19	29
<i>Dont collectivités</i>	0 (13 à terme)	3 (10 à terme)	0 (6 à terme)	17 (30 à terme)	20 (59 à terme)
<i>Dont Distributeurs</i>	2 (6 à terme)	2 (8 à terme)	0 (4 à terme)	2 (14 à terme)	6 (32 à terme)
<i>Dont déchèteries privées</i>	1 (jarry)	1 (en cours)	1	0	2 (3 à terme)
<i>Dont autres canaux (GDD, ESS, etc.)</i>		Metal DOM Martinique Recyclage Menuiserie			3

Tableau 12 : nombre de points de maillage et de reprise PMCB dans les territoires ultramarins

L'enjeu pour la filière PMCB sera d'atteindre ses objectifs de points de maillage (comme en métropole). En effet, la plupart des points de reprise ne permettent pas un tri en 6 ou 7 flux. Le tableau ci-dessous résume les flux collectés dans les différents points de reprise par territoire :

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
Déchèteries publiques	MutliREP Métaux Plâtre Inertes	MutliREP Métaux Plâtre Inertes Matelas	MutliREP Métaux Plâtre Inertes Matelas	MutliREP Plâtre Inertes
Distributeurs	MultiREP	MultiREP	MultiREP	MultiREP
Autres points de collecte		Bois Menuiserie Métal Pâtre Laines minérales		

Tableau 13 : types de flux acceptés dans les différents points de reprise PMCB

La prise en charge opérationnelle des flux de plâtre et des DEA, PMCB, ABJ, Jouets en bois, plastiques et mousses collectés en mélange dans la benne multiREP sont particulièrement attendus par les collectivités.

La benne multiREP répond le mieux aux contraintes de :

- Place car dans la plupart des cas, elle remplace une benne de tout venant (30m³) par une benne 15m³ plus adaptée aux contraintes de place,
- Réduction des coûts, puisque ce flux fait l'objet d'une reprise opérationnelle par l'éco-organisme.

La mise en place de la collecte du plâtre n'a pas les mêmes enjeux selon les territoires. A la Réunion, la collecte est effective et une unité de valorisation du plâtre existe sur le centre de valorisation des déchets de Pierrefonds. L'enjeu pour les collectivités est de développer la collecte du plâtre moyennant une adaptation du niveau de qualité requis, avec une évolution souhaitée du taux d'indésirable à 5% contre 1% toléré actuellement. Cela permettrait aux collectivités de mettre en place ce flux plus facilement sans perturber le process de recyclage.

En Martinique, la collecte du plâtre dans les déchèteries n'est pas encore effective alors que la filière de valorisation existe, alimentée essentiellement par des flux professionnels (post consommation). L'éco-organisme VALOBAT est en contrat avec cette unité sur laquelle les apporteurs professionnels (reprise sur chantier) peuvent déposer leurs déchets de plâtre.

Enfin le contrat PMCB ne prévoit pas de soutiens pour les métaux puisqu'il est sensé générer une recette de vente. Un mécanisme de sauvegarde est cependant prévu pour compenser la perte de recettes sur ce flux le cas échéant. Dans les territoires ultramarins, le flux de ferraille ne génère pas de recettes pour les collectivités en raison des coûts de collecte et d'export. Elles demandent donc soit une reprise opérationnelle de l'éco-organisme sur ce flux ou un soutien financier intégrant les surcoûts spécifiques des DROM COM.

CONCLUSION

Les territoires ultra-marins sont passés du constat à l'action en investissant pour rattraper leur retard en matière d'infrastructures et une dynamique d'optimisation des soutiens des éco-organismes s'est enclenchée. L'attente est donc très forte du côté des collectivités pour disposer de moyens financiers et techniques supplémentaires. Du côté des éco-organismes, la mise en place des plans en lien avec les lignes directrices de l'ADEME a permis de structurer et de clarifier leur démarche mais aussi de mieux la suivre. Cependant, on note que les gains de performances sont encore faibles mais une dynamique commence à se faire sentir, notamment au niveau de la filière des emballages et de la filière des DEEE qui arrive à maturité. La filière DEA devrait largement bénéficier des synergies avec la filière PMCB pour déployer la collecte en mélange. Pour cette dernière filière, elle s'appuie sur les infrastructures existantes mais devra rapidement transformer les points de reprise actuels en points de maillage et contribuer à créer de nouveaux points de maillage.

Enfin, le déploiement des filières dépendra largement d'une plus forte logique partenariale entre les éco-organismes, les opérateurs et les collectivités locales pour faire émerger et renforcer les capacités de traitement et de recyclage locales. Cela passera par une adaptation :

- Des objectifs de collecte et de certains critères dans la qualité des flux remis par les collectivités,
- Des contrats entre les éco-organismes et les opérateurs sur des conditions tarifaires pour prendre en compte les réalités économiques locales,
- Des modalités organisationnelles entre opérateurs,
- Du déploiement de l'opérationnalité des éco-organismes pour compenser des coûts de traitement plus importants pour les collectivités.

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau

Réalisation

AMORCE, Pôle Déchets, André LEGER

Avec le soutien technique
et financier de



AMORCE

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : amorce@amorce.asso.fr Page 25/25

www.amorce.asso.fr -  @AMORCE

